ART. 11 N° I-1006 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N $^{\circ}$ 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º I-1006 (Rect)

présenté par M. Eckert

#### **ARTICLE 11**

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« cinq alinéas précédents »,

les mots:

« quatrième à huitième alinéas du présent a ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.